

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

02/04/2021

Dossier complet le :

07/05/2021

N° d'enregistrement :

2021-10935

1. Intitulé du projet

Création d'un parking pour le Centre Hospitalier de Mont de Marsan

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Centre Hospitalier Intercommunal de Mont de Marsan et du Pays des Sources

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

PIGNY Frédéric - Directeur

RCS / SIRET

2 6 4 0 0 4 2 8 4 0 0 0 1 6

Forme juridique

Etablissement d'Hospitalisation

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
41a) Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités ou plus	Création d'une aire de stationnement ouverte au public de 445 places voitures et 10 places deux roues

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la réalisation d'un parking pour le centre hospitalier de Mont de Marsan. Ce parking servira aux patients devant se rendre au centre hospitalier.

Il viendra s'implanter sur un terrain accueillant actuellement un terrain de sport avec un vélodrome.

Il est à noter que ce projet avait fait l'objet d'un examen au cas par cas en juin 2019. Celui-ci avait été suivi d'un arrêté préfectoral le 16 juillet 2019 précisant qu'il n'était pas soumis à la réalisation d'une étude d'impact. Le projet ayant évolué depuis, une nouvelle demande est réalisée.

4.2 Objectifs du projet

Le projet permettra la création d'un parking attenant à l'hôpital pour l'accueil des patients.

En effet, dans le cadre de projets de nouveaux bâtiments sur le centre hospitalier des places de parking seront supprimées. La création de ce nouveau parking viendra remplacer les places supprimées ainsi qu'augmenter le nombre de places pour l'ensemble du centre hospitalier.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Création d'un parking au sol nécessitant des travaux de VRD.

Les travaux comprendront:

- Démolition de structure existante - piste du vélodrome
- Terrassement superficiel pour une mise en œuvre de couche de fondation
- Réalisation des noues situées entre les places de parking
- Réalisation des couches de finitions
- Mise en place de protections et signalétique
- Eclairage du parking
- Pré-équipement de 20% du parking pour bornes de recharge véhicules électriques et mise en place de 2 bornes

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Stationnement des véhicules légers pour les patients du centre hospitalier, avec un contrôle d'accès par barrières automatiques.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Dépôt d'un permis d'aménager pour la création du parking

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Terrain du parking:	12 219 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Centre hospitalier de Mont De Marsan
avenue Pierre de Coubertin
40 000 Mont de Marsan

Coordonnées géographiques¹

Long. 43° 53' 43" N Lat. 00° 29' 11" O

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ZNIEFF la plus proche se situe à environ 260 m au Sud de l'emprise du projet de parking. Il s'agit de la ZNIEFF de type II "Section landaise du réseau hydrographique du Midou".
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de zone couverte par un arrêté de protection de biotope dans un rayon de 5 km autour du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'existe pas de parc national ou régional dans un rayon de 5 km autour du projet. Le parc naturel régional le plus proche du site est le parc "Landes de Gascogne" qui se situe à plus de 8 km au nord du projet.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement a été réalisé en mai 2018. Il concernait les voies communales de la commune de Mont de Marsan supportant un trafic supérieur à 8200 véhicules/jour. Aucun Point Noir du Bruit (PNB) n'a été identifié sur la commune.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mont de Marsan n'est pas couverte par un PPRN Inondation. Des risques inondation dus à la Midouze et à la Douze sont recensés sur la commune mais ne concerne pas le site du projet. Un PPRT concerne la commune de Mont de Marsan, il s'agit du PPRT de la société SPD. Celui-ci a été approuvé par arrêté préfectoral du 20 octobre 2010. Il ne concerne pas le site du projet.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon le site BASOL (base de données des sites et sols pollués), le projet ne se situe pas sur des sols pollués.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Mont de Marsan se situe dans la zone de répartition des eaux du bassin de l'Adour à l'amont de l'affluence avec les Gaves selon l'arrêté préfectoral du 16 janvier 2014.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site inscrit ne se situe sur la commune de Mont de Marsan.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 le plus proche se situe à environ 160 m au sud de l'emprise du projet de parking. Il s'agit du site "Réseau hydrographique du Midou et du Ludon" (Directive Habitats) n°FR7200806.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site classé ne se situe sur la commune de Mont de Marsan.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancienne piste du vélodrome sera démolie. Les déblais de celle-ci seront évacués en centre agréé. Le principe de déblai/remblai sera privilégié sur le projet à l'exception des matériaux de démolition de la piste du vélodrome.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ancienne piste du vélodrome sera démolie. Les déblais de celle-ci seront évacués en centre agréé. Le principe de déblai/remblai sera privilégié sur le projet à l'exception des matériaux de démolition de la piste du vélodrome.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain d'implantation du projet est actuellement un terrain de sport avec une piste. Il n'y aura donc pas de dégradation ou destruction de la biodiversité.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il est à noter qu'aucun rejet ne s'effectuera dans les cours d'eau à proximité du projet. Celui-ci n'aura donc d'impact sur la zone NATURA 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'implantation du projet se fera sur un terrain occupé actuellement par un terrain de sport. Il n'y aura donc pas de consommation d'espaces naturels ou agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le parking servira au stationnement des véhicules légers des patients du centre hospitalier. Il disposera de 445 places et sera donc à l'origine de déplacements de véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le projet sera source de bruit engendrée par les déplacements des véhicules sur le parking. Toutefois, cela n'engendre pas de nuisances sonores vis à vis du contexte urbain du site et du boulevard à proximité immédiate.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Le parking sera éclairé la nuit pour assurer sa sécurité. Les émissions lumineuses seront limitées au strict besoin du projet.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est à l'origine de rejets d'eaux pluviales issues des surfaces imperméabilisées du parking. Les eaux pluviales du parking seront infiltrées directement dans les noues végétalisées bordant le projet. Le parking sera divisé en 8 bassins versants chacun repris par une noue et une tranchée d'infiltration hormis un bassin qui sera repris uniquement par une noue. Chaque noue a été dimensionnée sur une pluie de retour 10 ans avec possibilité de stocker les eaux jusqu'à une pluie de retour 50 ans via la mise en place de bordures en partie basse du projet.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les effluents engendrés par le projet de parking ne seront que des eaux pluviales qui seront infiltrées directement sur le terrain. Le projet sera équipé de 7 tranchées d'infiltration et de 8 noues d'infiltration dimensionnées en fonction des surfaces collectées. Il est à noter que la présence de végétation qui se développera dans les noues permettra un abattement de la pollution particulaire et organique.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les eaux pluviales du parking seront gérées par des tranchées et noues d'infiltration. Toutes les eaux seront gérées sur le terrain d'implantation du projet, il n'y aura pas de rejet au réseau public pour les eaux pluviales du nouveau parking.

La végétation présente dans les noues permettra un abattement de la pollution particulaire et organique.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de création d'un parking pour le Centre Hospitalier de Mont de Marsan devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes:

- le projet se situe dans une zone du règlement d'urbanisme autorisant cette implantation
- aucun enjeux environnementaux n'est présent sur la zone d'implantation
- les eaux pluviales seront gérées à la parcelle sans rejet ni au réseau public ni au cours d'eau.

Le projet présente une étendue restreinte sur un secteur sans contrainte environnementale. Il ne justifierait donc pas la réalisation d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
annexe 6: notice gestion EP du parking

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

MONT DE MARSAN

le,

30 Mars 2021

Signature

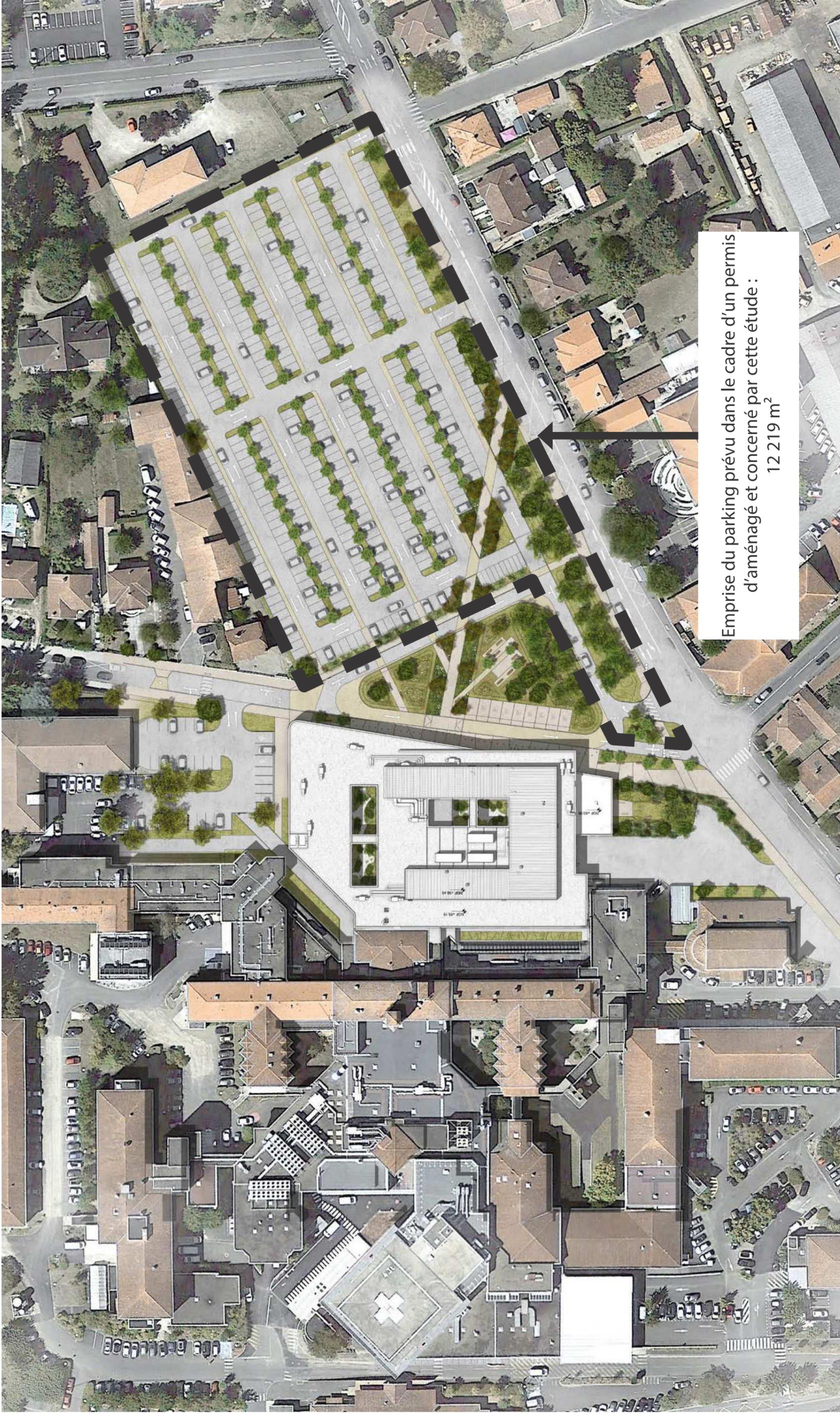


Le Directeur du Centre Hospitalier Intercommunal
de Mont de Marsan et du pays des Sources

F. PIGNY

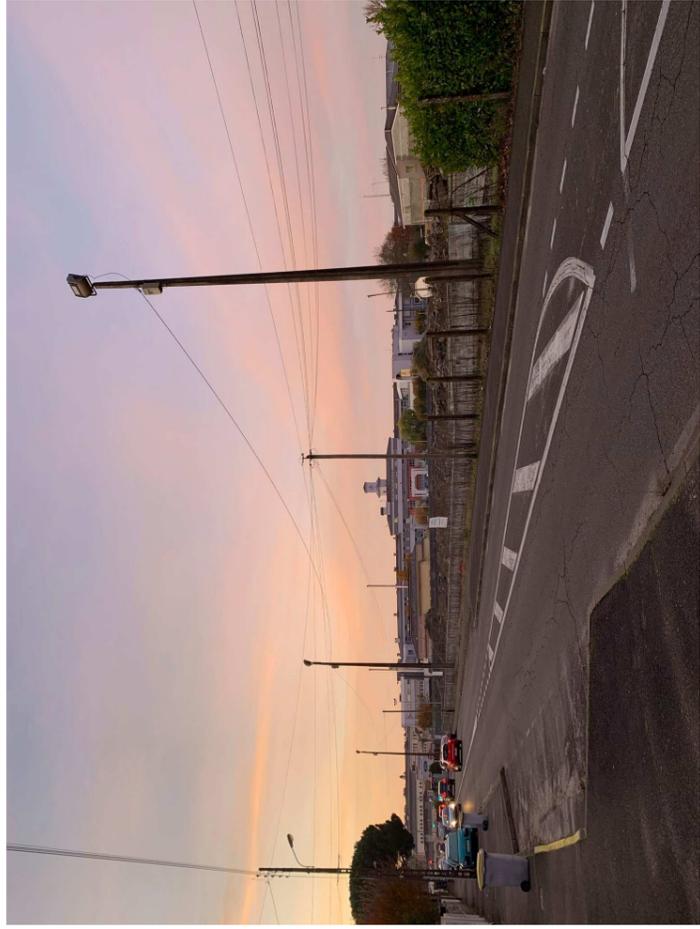
Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus





Emprise du parking prévu dans le cadre d'un permis
d'aménagé et concerné par cette étude :
12 219 m²



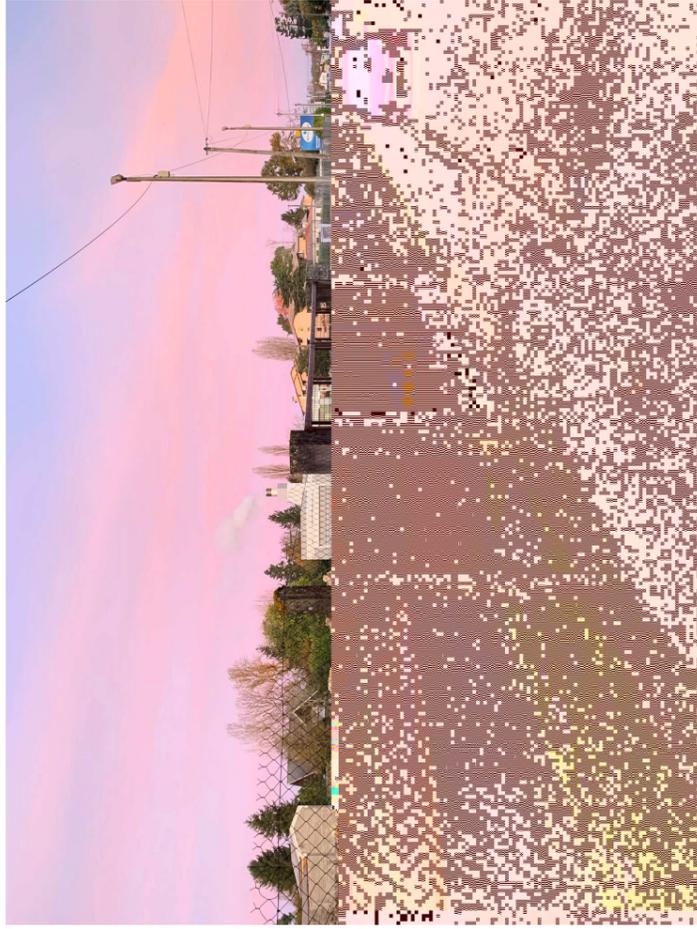


01 / PHOTO LOINTAINE



Emprise du parking prévu
dans le cadre d'un permis
d'aménagement et concerné par
cette étude:
12 219 m²

Site de l'Hôpital



02 / PHOTO PROCHE



03 / PHOTO PROCHE